

Budget

● (2110)

Modifications touchant le tarif douanier et les taxes de vente et d'accise

Je voudrais annoncer certaines mesures touchant les droits de douane. Nombre des demandes de modifications tarifaires qui nous ont été présentées devront être examinées dans le cadre des négociations en cours à Genève. Je propose néanmoins certains allègements, qui entreront en vigueur dès ce soir.

L'entrée en franchise des produits pétroliers comme l'essence, les carburants pour l'aviation et les moteurs diesel ainsi que les huiles combustibles sera prolongée jusqu'au 30 juin 1977 au lieu de prendre fin le 23 octobre 1975. L'importation en franchise des aéronefs et des moteurs d'aviation de genres ou de tailles qu'on ne fabrique pas au Canada restera en vigueur une année de plus. On exemptera aussi de droits un certain nombre d'autres produits, soit en modifiant des postes tarifaires existants, soit en créant de nouveaux.

Je voudrais également annoncer trois changements d'importance concernant les taxes d'accise et de vente. Il s'agit, en premier lieu, d'une mesure spéciale favorisant les économies d'énergie. Je propose de supprimer, à partir de ce soir, la taxe de vente déjà réduite à 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation employés dans la construction. Il a été prouvé qu'une bonne isolation permet d'économiser de 20 à 40 p. 100 sur le chauffage des maisons et des immeubles. La suppression de la taxe s'appliquera à tous les achats de matériaux d'isolation, ainsi que de contre-fenêtres, de contre-portes et de vitres hermétiques doubles.

En second lieu, de nombreux arguments m'ont convaincu que le relèvement de la taxe d'accise imposé l'automne dernier sur le vin nuisait considérablement à l'industrie vinicole et à la culture du raisin au Canada. Cette taxe sera donc ramenée au niveau antérieur dès maintenant.

Je propose ensuite de modifier la Loi sur la taxe d'accise afin d'augmenter légèrement la taxe sur les transports aériens, ce qui permettra d'atténuer les lourds déficits entraînés par la construction et l'exploitation d'aéroports. Les augmentations, qui entreront en vigueur le 1^{er} août, sont conformes au principe général voulant que les personnes qui bénéficient le plus directement des installations fournies par l'État aident à en défrayer le coût.

Les motions de voies et moyens déposées ce soir contiennent tous les détails voulus sur ces mesures et d'autres modifications tarifaires.

La poursuite de la réforme fiscale

Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la poursuite de la réforme fiscale.

En janvier dernier, j'avais déclaré à la Chambre qu'on procéderait d'ici peu à une étude publique de la fiscalité indirecte et que le calendrier des consultations serait annoncé avant la fin de la présente session. Ce soir, j'ouvre officiellement ce programme de révision en déposant un document d'étude sur la fiscalité indirecte. Les analyses et les propositions qu'il contient serviront de base à des discussions publiques qui devraient permettre d'apporter des améliorations importantes au système de taxes fédérales de vente et d'accise.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Le document analyse les principaux problèmes que pose actuellement la taxe de vente fédérale. Nous avons étudié diverses solutions et croyons qu'il serait nettement avantageux d'imposer la taxe de vente au stade du gros plutôt que de la fabrication. Je tiens cependant à faire remarquer que le gouvernement n'a pris aucun engagement à cet égard. Nous serions toutefois très heureux que le grand public et les groupes particulièrement intéressés nous fassent connaître leur opinion sur tous les aspects de la fiscalité indirecte, tout en proposant d'autres solutions.

Je dépose également un Document d'étude sur le régime fiscal des organismes de charité. Ce document s'inspire des nombreuses lettres que j'ai reçues et des discussions publiques ayant trait au rôle des œuvres de bienfaisance dans notre société. Il contient des propositions sur des frais de collecte des fonds, du droit à l'information du public sur l'administration des œuvres auxquelles il fait des dons et la destination de ses fonds. J'espère que les particuliers et les œuvres de bienfaisance répondront à ces propositions en nous donnant leur avis. Dès que j'aurai pu évaluer la réaction du public, je procéderai par voie de législation.

Rentes sur l'État

J'aborde maintenant le problème des bénéficiaires de rentes du gouvernement canadien.

Vous savez qu'à cause de l'inflation et des taux d'intérêt élevés de ces dernières années les détenteurs de rentes sur l'État sont désavantagés par rapport aux bénéficiaires de rentes privées dont les conditions sont plus souples.

Monsieur le président, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement présentera un projet de loi visant à augmenter le rendement des rentes sur l'État que détiennent actuellement plus de 270,000 Canadiens. Cela aura pour effet de rapprocher le rendement de ces rentes de celui du secteur privé et d'augmenter les prestations payées.

Ajoutée aux dispositions fiscales adoptées récemment pour les revenus provenant d'intérêts et de pensions privées, cette mesure aidera à protéger les personnes qui ont été prudentes et qui ont épargné en vue de leur retraite.

Depuis quelques années, les ventes de rentes sur l'État ont été limitées à cause des placements intéressants offerts par les institutions financières. J'annonce donc que le gouvernement canadien n'offrira plus de rentes sur l'État.

[Français]

Le prix du pétrole et du gaz

J'aimerais maintenant aborder la question critique du prix du pétrole et du gaz.

Les députés connaissent bien des événements qui ont mené à la situation actuelle. Lorsque le prix international du pétrole a connu une forte hausse, à l'automne de 1973, la plupart des pays, en particulier ceux qui importent la totalité ou une grande partie de leur pétrole, ont laissé leur prix intérieur s'aligner entièrement sur celui du marché mondial. C'est ce qui se produit normalement au Canada lorsque les cours internationaux des marchandises augmentent. Cela s'explique facilement. Si le prix d'un produit sur le marché intérieur est maintenu à un niveau inférieur au cours international, les producteurs du pays ne cherchent pas à augmenter leurs approvisionnements et les consommateurs ne s'efforcent pas de ménager un produit rare.